



6 témoignages et constat d'huissier est ce suffisant a votre avis

Par **sabine31400**, le 15/12/2012 à 18:50

Bonsoir a tous,

Nous sommes victimes de bruits de voisinage aléatoire et intempestif s qui nous pourrissent la vie. On est vraiment a bout!!! en face aucun dialogue que des insultes et menaces accompagnées d'accentuation du bruit volontairement.

Nous avons bien sur commencé par leur parler au téléphone (ils ouvraient pas la porte. Après un courrier correct qui rappelle les regles de bon voisinage. N'ayant remarqué aucune amélioration, nous avons contacté le syndic et le bailleur du voisin d'en haut. Cela a empiré encore une fois. Ensuite on a saisi le médiateur qui a convoqué les locataires et le bailleur. Les locataires sont restés sourds a notre demande de pouvoir jouir de notre appartement dans des conditions normales. Le bailleur par contre a été très compréhensif (c'est une société d'hlm qui a acheté des appartements dans notre résidence). Ils ont accepté de changer le plancher avec une couche d'isolation phonique, ce qu'ils ont fait et très vite . Par contre les locataires n'ont fait aucun effort bien au contraire. C'est beyrouth 18h sur 24...

On a invité des amis et collègues qui ont constaté l'enfer qu'on vit et ils ont rédigé des témoignages.

Nous avons contacté un huissier qui viendra pendant une heure et qui constatera surement les nuisances.

Ma question est : Est ce qu' avec 6 témoignages et un constat d'huissier (ainsi que toutes les démarches déjà effectuées) le dossier vous parait solide pour aller en justice ou il faut avoir d'autres preuves ou éléments.

Merci par avance pour vos réponses et avis.